

## CRISE SANITAIRE - COMMUNIQUÉ

### CONSIGNES NON RESPECTÉES = COLLECTES NON ASSURÉES

Depuis le début du confinement, le SIETREM a fait le choix de maintenir la totalité des collectes en porte-à-porte pour faciliter le confort des habitants. Aussi, les équipages de collecte de la société SEPUR travaillent sans relâche pour garantir un service optimal à la population.

Malheureusement, certains ne respectent pas les consignes de tri, ce qui **expose le personnel de SEPUR à des risques inacceptables et met en péril les installations de traitement**. En cette période de crise, **il est demandé aux habitants d'être particulièrement vigilants, de faire preuve de respect et de civisme et d'appliquer scrupuleusement les consignes de tri et de bonne présentation des bacs, sans quoi des collectes seront supprimées.**

#### Rappel des consignes :

- Le **bac grenat est réservé aux ordures ménagères uniquement** (interdiction formelle d'y déposer des gravats, déchets d'équipements électriques et électroniques, produits chimiques, déchets dangereux, verre...).
- Le **bac jaune est destiné aux emballages ménagers et au papier exclusivement**
- Le **bac de verre est dédié seulement aux emballages en verre**
- Lors de la **collecte des encombrants**, il est formellement interdit de déposer des déchets d'équipements électriques et électroniques, produits chimiques, déchets dangereux, pièces de voitures, ordures ménagères, textiles...
- Pour les communes concernées par le ramassage des **déchets verts, les sacs ou contenants présentés à la collecte des déchets verts doivent comporter uniquement des déchets de jardin des particuliers** : tontes de gazon, feuilles, tailles de haies, d'arbres, déchets floraux et de massifs.

Les consignes de tri et le règlement des collectes sont consultables sur le site [www.sietrem.fr](http://www.sietrem.fr). Aucune dérogation au règlement de collecte ne sera tolérée.

La mauvaise gestion de vos déchets n'est pas sans conséquences : une benne a pris feu dernièrement en raison d'un appareil électrique jeté dans les ordures ménagères, des déchets ménagers dissimulés dans les déchets verts ont fortement dégradé la qualité mettant en péril l'activité de la plateforme de compostage, des déchets de soin contaminés jetés dans le bac de tri exposent les personnels du centre de tri...

Gageons que chacun saura adopter une attitude responsable pour ne pas qu'une minorité pénalise l'ensemble de la population... La sécurité des agents demeure une priorité : le service sera dégradé si la situation ne s'améliore pas très rapidement.

Pour rappel, toutes les informations pratiques et les mesures prises par le SIETREM dans le cadre de la crise sanitaire sont indiquées sur le site [www.sietrem.fr](http://www.sietrem.fr) et la page Facebook #SIETREM.

Merci de votre compréhension.